

CQP Technicien d'intervention ouvrages gaz

**Référentiels d'activités et de compétences
Référentiel de certification**

Désignation du métier ou des fonctions en lien avec la qualification

Le CQP est en lien avec le métier de technicien d'intervention ouvrage gaz (H/F).

Les autres appellations les plus utilisées par les professionnels pour désigner ce métier sont les suivantes : opérateur exploitation réseau gaz, technicien réseau gaz,

Description de la qualification

Le technicien d'intervention ouvrage gaz réalise des interventions techniques d'exploitation, de maintenance préventive et de dépannage sur les réseaux gaz en respectant les consignes et en se conformant avec rigueur aux règles de sécurité.

Il réalise notamment les interventions suivantes :

- Pose, suppression et déplacement de branchements
- Interventions de maintenance préventive et corrective sur les réseaux et les installations collectives et individuelles (dont la mise hors et en gaz d'un ouvrage collectif)
- Mise hors gaz et mise en gaz d'un réseau
- Mesures et contrôles des différents paramètres environnementaux
- Interventions de sécurité gaz

Il réalise la mise ou remise en service de la fourniture de gaz chez un client en respectant le code de bonne conduite¹.

Lors d'une situation d'incident ou d'accident, par exemple en cas de dégagement incontrôlable accidentel de gaz lors des travaux, il prend les premières mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens en respectant la réglementation en vigueur et les consignes d'entreprise. En fonction de la situation, il avise le chef d'exploitation et sa hiérarchie et peut demander du renfort.

Les principales **situations professionnelles** rencontrées sont les suivantes :

- Prise en charge du bon de travail et préparation de l'intervention
- Préparation de l'ouvrage
- Intervention sur le réseau ou sur l'installation
- Intervention de sécurité gaz
- Rédaction d'un compte-rendu d'intervention et enregistrement des données

¹ Les directives du Parlement et du Conseil européen du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur respectivement de l'électricité et du gaz et la loi [n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières](#) posent le principe de non-discrimination qui s'appuie sur l'indépendance des gestionnaires de réseaux vis-à-vis de leurs maisons-mères et sur l'application des codes de bonne conduite. Les codes de bonne conduite contiennent les mesures prises pour garantir que toute pratique discriminatoire est exclue et que leur application fait l'objet d'un suivi approprié. Chaque gestionnaire de réseaux de transport ou de distribution desservant plus de 100 000 clients établit un code de bonne conduite et publie chaque année un rapport sur sa mise en œuvre.

Référentiel d'activités

1 - Recueil d'informations concernant son intervention

- Prise de connaissance du bon de travail, des éléments transmis (écrits, oraux) et recherche d'informations sur l'intervention demandée (nature du défaut, circonstances, type d'ouvrage,...)
- Prise de connaissance des documents et plans associés d'exploitation : plans, caractéristiques des équipements, ...
- Recherche des informations techniques complémentaires

2 - Préparation de l'ouvrage ou de l'intervention

- Préparation des moyens (outillage, matériel, véhicule, sécurité...)
- Repérage et identification de l'ouvrage, de l'installation
- Vérification d'un ou des point(s) d'intervention de sécurité (PIS) : emplacement, numéro et moyens pour le ou les manœuvrer
- Balisage du chantier et mise en place des moyens de protection des personnes et des biens : équipements de protection individuels, matérialisation de la zone de travail, mise en place des panneaux de signalisation, positionnement de l'extincteur
- Aménagement de son espace d'activité (outils, ...)
- Demande d'autorisation d'accès (autorisation de travail) aux ouvrages gaz auprès du chef d'exploitation

3 - Intervention sur réseau ou installation

- En fonction de l'intervention, information du client sur la durée prévisionnelle de l'interruption et les dispositions à prendre
- Réalisation de l'intervention en intégrant la prévention des risques et la relation client : par exemple, obturation, décompression, coupe, assemblage, mise hors et en gaz, vérification d'étanchéité, ...
- Réalisation des essais, contrôles, relevés...
- Mise ou remise en service de la fourniture de gaz chez le client en respectant le code de bonne conduite et apport des informations appropriées au client en sa présence ou par un avis
- Prise des mesures de sécurité en fonction de la situation
- Restitution du chantier : renseignement des documents, collecte des déchets, vérification du chantier, information du client sur la fin de travaux

4 - Dépannage - Intervention de sécurité gaz

- Recueil des informations nécessaires au diagnostic d'une situation d'incident
- Reconnaissance de la zone
- Réalisation des mesures (contrôles d'atmosphère : pourcentage LIE², pourcentage gaz, ...)
- Mise en œuvre des mesures de protection des personnes et des biens,
- Mise en œuvre des mesures conservatoires (mise en œuvre du périmètre de sécurité, évacuation le cas échéant, ...)
- Alerte, transmission des informations et prise de consignes auprès des services de sécurité et/ou du chef d'exploitation
- Réalisation du dépannage ou de l'intervention
- Demande de renfort le cas échéant

² Limite inférieure d'explosivité

5 - Restitution des informations

- Renseignement de l'avis de fin de travail, du compte-rendu
- Rédaction de rapports d'intervention.
- Enregistrement des données

DOCUMENT DE TRAVAIL

Référentiel de compétences

Unité de compétence 1 – Rechercher et analyser les données liées à son intervention sur des ouvrages gaz

1. Identifier les différents éléments du bon de travail nécessaires à son intervention
2. Identifier et rechercher les informations nécessaires pour réaliser l'intervention
3. Utiliser les documents et plans d'exploitation associés
4. Identifier l'ouvrage gaz et ses caractéristiques
5. Identifier l'intervention à réaliser, la chronologie appropriée et la méthode de travail
6. Identifier l'ensemble des moyens nécessaires à l'intervention en fonction des données recueillies : outillage, matériels, sécurité

Unité de compétence 2 – Préparer son intervention sur des ouvrages gaz

1. Choisir et préparer les outillages et matériels nécessaires à l'intervention
2. Repérer l'ouvrage sur le terrain et les points d'intervention de sécurité
3. Observer l'environnement de travail et détecter les risques éventuels
4. Contrôler la cohérence entre les observations terrain et les documents
5. Délimiter et matérialiser la zone de travail
6. Mettre en œuvre les moyens de protection des biens et des personnes
7. Demander l'autorisation d'accès aux ouvrages gaz

Unité de compétence 3 - Réaliser des interventions de maintenance préventive sur les réseaux et accessoires

1. Réaliser les mesures et contrôles physiques des différents paramètres
2. Contrôler le bon fonctionnement d'un robinet de réseau
3. Contrôler le bon fonctionnement des organes de coupure générale des immeubles, des installations à usage collectif
4. Réaliser les contrôles d'atmosphère requis
5. Identifier les anomalies, leur degré de gravité et le degré d'urgence de la réparation
6. Alerter en fonction de la situation rencontrée
7. Repérer une fuite sur un ouvrage gaz enterré ou non enterré
8. Identifier les interventions nécessaires

Unité de compétence 4 – Réaliser des interventions sur les ouvrages gaz

1. Exécuter les manœuvres en utilisant les techniques de mise hors gaz et en appliquant les procédures de sécurité
2. Vérifier l'accessibilité et la manœuvrabilité des points d'intervention de sécurité (PIS)
3. Réaliser des interventions de maintenance corrective et des dépannages
4. Réaliser un branchement et une suppression de branchement
5. Réaliser des essais avant la mise en gaz
6. Réaliser la mise ou remise en service de la fourniture de gaz chez un client en respectant le code de bonne conduite³
7. Réaliser et vérifier toutes les opérations de fin de chantier

Unité de compétence 5 – Réaliser des interventions de sécurité gaz

1. Recueillir les informations nécessaires au diagnostic d'une situation d'incident ou d'accident : rechercher les informations, réaliser les mesures (contrôles d'atmosphère : pourcentage LIE, pourcentage gaz, ...), reconnaître la zone d'intervention
2. Évaluer la situation et identifier le degré d'urgence et le degré de gravité
3. Mettre en œuvre les premières mesures de sécurité en respectant la réglementation en vigueur

4. Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la mise hors de danger des personnes et des biens
5. Alerter le chef d'exploitation en apportant les informations pertinentes sur la situation
6. Appliquer les consignes données par le chef d'exploitation et les services de sécurité
7. Coordonner ses interventions avec celle des pompiers en appliquant la convention
8. Apprécier tout risque résiduel avant départ du lieu

Unité de compétence 6 – Analyser les risques liés à son intervention et mettre en œuvre les moyens de prévention dans le respect des consignes et des règles de sécurité

1. Analyser l'ensemble des risques sécurité liés à son intervention sur un ouvrage gaz notamment les risques gaz
2. Analyser l'ensemble des risques liés à la sécurité sur le chantier et dans son environnement
3. Identifier les risques relatifs aux produits chimiques liés à son intervention
4. Mettre en œuvre les moyens de prévention appropriés pour la protection des personnes et des biens en fonction des risques
5. Prendre en compte toutes les informations nécessaires pour réaliser des interventions en sécurité
6. Transmettre à l'ensemble des interlocuteurs internes concernés toutes les informations nécessaires liées à la sécurité
7. Appliquer les règles, procédures, modes opératoires et consignes dans son champ d'activité avec rigueur et méthode

Unité de compétence 7 – Transmettre les informations techniques liées à son intervention

1. Transmettre toutes les informations nécessaires, en fonction des interventions, aux interlocuteurs appropriés
2. Enregistrer les travaux effectués et les mesures techniques réalisées de manière exhaustive et fiable
3. Saisir les informations liées à son intervention dans les applications informatiques dédiées
4. Enregistrer les informations pertinentes liées aux interventions de sécurité gaz afin de permettre une analyse de la situation et une capitalisation des expériences
5. Rédiger un compte-rendu d'intervention explicite et précis

Unité de compétence 8 – Communiquer auprès de différents interlocuteurs et travailler en équipe

1. Apporter l'information et les conseils appropriés au client lors d'une intervention et lors d'une remise en service en respectant le code de bonne conduite³
2. Communiquer avec les différents interlocuteurs et les tiers de manière appropriée et dans le cadre fixé
3. Coordonner ses activités avec les autres intervenants dans le cadre d'un travail en équipe en appliquant les consignes
4. Situer son activité dans le fonctionnement de l'équipe, du service et de l'entreprise
5. Prendre en compte dans son activité quotidienne les objectifs fixés au niveau individuel et collectif

³ Les codes de bonne conduite sont établis par les gestionnaires de réseaux de transport ou de distribution desservant plus de 100 000 client. Pour les autres gestionnaires de réseau, il s'agit d'appliquer les règles liées à la relation client (non discrimination des fournisseurs, ...).

Référentiel de certification

Unité de compétence 1 – Rechercher et analyser les données liées à son intervention sur des ouvrages gaz

Eléments de la compétence	Critères d'évaluation
<p>1. Identifier les différents éléments du bon de travail nécessaires à son intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'objectif de l'intervention est expliqué ▪ L'ensemble des tâches à effectuer est expliqué, en intégrant toutes les phases de la préparation et de l'intervention sur site ▪ Les risques particuliers sont expliqués
<p>2. Identifier et rechercher les informations nécessaires pour réaliser l'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les informations nécessaires sont recueillies ▪ Les informations incohérentes sont détectées
<p>3. Utiliser les documents et plans d'exploitation associés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les caractéristiques de l'ouvrage sont identifiées à partir du document
<p>4. Identifier l'ouvrage gaz et ses caractéristiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les caractéristiques de l'ouvrage sont correctement décrites
<p>5. Identifier l'intervention à réaliser, la chronologie appropriée et la méthode de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'intervention à réaliser est explicitée avec exactitude ▪ La chronologie des opérations est expliquée ▪ La méthode de travail décrite est adaptée
<p>6. Identifier l'ensemble des moyens nécessaires à l'intervention en fonction des données recueillies : outillage, matériels, sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les moyens nécessaires sont listés et explicités

Unité de compétence 2 – Préparer son intervention sur des ouvrages gaz

Eléments de la compétence	Critères d'évaluation
<p>1. Choisir et préparer les outillages et matériels nécessaires à l'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun oubli ▪ Les outillages et matériels sont adaptés à l'intervention ▪ Leur bon fonctionnement ou leur conformité est vérifié ▪ Les outillages sont réglés pour l'intervention
<p>2. Repérer l'ouvrage sur le terrain et les points d'intervention de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ouvrage est correctement repéré ▪ Les points d'intervention sécurité sont localisés
<p>3. Observer l'environnement de travail et détecter les risques éventuels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les contraintes incontournables sont identifiées ▪ Les risques liés à l'environnement et le lien avec les dispositions sécurité sont expliqués
<p>4. Contrôler la cohérence entre les observations terrain et les documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La cohérence entre les observations de l'environnement et les informations sur l'ouvrage disponibles sur le plan est vérifiée ▪ La cohérence entre le positionnement de l'ouvrage sur le chantier et celui sur le plan est vérifiée ▪ La nature, le diamètre et la pression de service de l'ouvrage sont vérifiés ▪ Les anomalies sont identifiées et l'information est transmise aux personnes concernées
<p>5. Délimiter et matérialiser la zone de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le périmètre de la zone est adapté à l'intervention ▪ La zone est correctement matérialisée
<p>6. Mettre en œuvre les moyens de protection des biens et des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes données sont appliquées ▪ Les équipements de protection individuels appropriés sont utilisés ▪ Les panneaux de signalisation sécurité sont mis en place ▪ L'extincteur est correctement positionné
<p>7. Demander l'autorisation d'accès aux ouvrages gaz</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'autorisation d'accès aux ouvrages est effectivement demandée

Unité de compétence 3 - Réaliser des interventions de maintenance préventive sur les réseaux et accessoires

Eléments de la compétence	Critères d'évaluation
1. Réaliser les mesures et contrôles physiques des différents paramètres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En fonction de l'ouvrage, les mesures et contrôles pertinents sont réalisées ▪ Les relevés des mesures et contrôles sont exacts
2. Contrôler le bon fonctionnement d'un robinet de réseau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les opérations de vérification sont correctement réalisées ▪ Toute anomalie est identifiée
3. Contrôler le bon fonctionnement des organes de coupure générale des immeubles, des installations à usage collectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les opérations de vérification sont correctement réalisées ▪ Toute anomalie est identifiée
4. Réaliser les contrôles d'atmosphère requis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les contrôles requis pour sa propre protection et pour détecter les fuites dans le cadre des visites sur les ouvrages collectifs sont réalisés ▪ L'appareil de contrôle d'atmosphère est correctement utilisé ▪ Les consignes sont appliquées
5. Identifier les anomalies, leur degré de gravité et le degré d'urgence de la réparation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute anomalie est identifiée dans différentes situations ▪ Le degré de gravité est explicité ▪ Le degré d'urgence de la réparation est explicité ▪ Les mesures pertinentes sont prises en fonction de la situation
6. Alerter en fonction de la situation rencontrée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les informations nécessaires sont transmises au bon interlocuteur ▪ Les informations sont transmises dans les délais requis
7. Repérer et localiser une fuite sur un ouvrage gaz enterré ou non enterré	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute fuite sur un ouvrage gaz enterré ou non enterré est identifiée ▪ La démarche de localisation de la fuite est réalisée avec méthode ▪ Les appareils sont correctement utilisés ▪ Les consignes sont appliquées ▪ Les mesures pertinentes sont prises en fonction de la situation : alerte, transmission d'informations, intervention, ...
8. Identifier les interventions nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les interventions à réaliser sont expliquées ▪ Elles sont pertinentes en fonction de la situation

Unité de compétence 4 – Réaliser des interventions sur les ouvrages gaz

Éléments de la compétence	Critères d'évaluation
<p>1. Exécuter les manœuvres en utilisant les techniques de mise hors gaz et en appliquant les procédures de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les manœuvres nécessaires sont exécutées ▪ Les techniques de mise hors gaz sont correctement utilisées ▪ Toutes les procédures de sécurité sont appliquées
<p>2. Vérifier l'accessibilité et la manœuvrabilité des points d'intervention de sécurité (PIS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'emplacement, l'identification et les possibilités de manœuvre sont vérifiés ▪ Les anomalies sont identifiées et les informations transmises
<p>3. Réaliser des interventions de maintenance corrective et des dépannages</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les opérations sont réalisées ▪ Les outils appropriés sont correctement utilisés ▪ Les vérifications sont réalisées ▪ Toute anomalie est identifiée ▪ Les règles liées à la réglementation ATEX sont appliquées
<p>4. Réaliser un branchement et une suppression de branchement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les opérations sont réalisées, le mode opératoire est appliqué ▪ Les outils appropriés sont correctement utilisés ▪ Les vérifications sont réalisées ▪ Toute anomalie est identifiée ▪ Les règles liées à la réglementation ATEX sont appliquées
<p>5. Réaliser des essais avant la mise en gaz</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les essais sont correctement réalisés ▪ Toute anomalie est identifiée et les informations sont transmises
<p>6. Réaliser la mise ou remise en service de la fourniture de gaz chez un client en respectant le code de bonne conduite</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les opérations sont réalisées ▪ Les vérifications sont réalisées ▪ Les règles liées au code de bonne conduite sont appliquées
<p>7. Réaliser et vérifier toutes les opérations de fin de chantier</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les déchets sont ramassés et évacués ▪ L'absence de danger pour les personnes et les biens est vérifiée en fin de travaux ▪ La réalisation de toutes les opérations nécessaires est vérifiée

Unité de compétence 5 – Réaliser des interventions de sécurité gaz

Eléments de la compétence	Critères d'évaluation
<p>1. Recueillir les informations nécessaires au diagnostic d'une situation d'incident ou d'accident : rechercher les informations, réaliser les mesures (contrôles d'atmosphère : pourcentage LIE, pourcentage gaz, ...), reconnaître la zone d'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les informations nécessaires sont recueillies ▪ Les mesures pertinentes sont réalisées en fonction de la situation ▪ Les caractéristiques de la zone d'intervention sont identifiées et expliquées ▪ Les caractéristiques de l'environnement sont identifiées et expliquées ▪ La cohérence des informations recueillies et des mesures prises est vérifiée
<p>2. Evaluer la situation et identifier le degré d'urgence et le degré de gravité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les caractéristiques de la situation sont expliquées ▪ L'évaluation est pertinente ▪ Le degré de gravité est explicité ▪ Le degré d'urgence est explicité ▪ Le besoin de renfort est identifié et la demande est effectuée
<p>3. Mettre en œuvre les premières mesures de sécurité en respectant la réglementation en vigueur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures pertinentes sont prises en fonction de la situation : établissement du périmètre de sécurité, ... ▪ Les consignes et règles de sécurité sont appliquées
<p>4. Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la mise hors de danger des personnes et des biens</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures pertinentes sont prises en fonction de la situation ▪ Les consignes et règles de sécurité sont appliquées ▪ En cas d'évacuation, la communication est adaptée
<p>5. Alerter le chef d'exploitation en apportant les informations pertinentes sur la situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les informations nécessaires sont transmises ▪ Le message est clair et synthétique
<p>6. Appliquer les consignes données par le chef d'exploitation et les services de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les consignes sont appliquées avec rigueur
<p>7. Coordonner ses interventions avec celle des pompiers en appliquant la convention</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les échanges appropriés sont établis avec les pompiers ▪ Les interventions réalisées sont correctement coordonnées ▪ Les consignes, règles de sécurité et prescriptions de la convention sont appliquées

<p>8. Apprécier tout risque résiduel avant départ du lieu</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les vérifications nécessaires sont réalisées ▪ Toute anomalie est identifiée ▪ Les informations sont transmises (
--	---

Unité de compétence 6 – Analyser les risques liés à son intervention et mettre en œuvre les moyens de prévention dans le respect des consignes et des règles de sécurité⁴

Eléments de la compétence	Critères d'évaluation
<p>1. Analyser l'ensemble des risques sécurité liés à une intervention donnée sur un ouvrage gaz notamment les risques gaz</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les principaux risques sont identifiés, dont les risques liés aux Atmosphères explosives ▪ Les risques sont explicités, dont les risques liés aux Atmosphères explosives ▪ Les limites de son champ de compétences sont identifiées
<p>2. Analyser l'ensemble des risques liés à la sécurité sur le chantier et dans son environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les risques liés au chantier et à son environnement sont explicités ▪ Les conséquences potentielles sur les personnes et les biens sont explicitées
<p>3. Identifier les risques relatifs aux produits chimiques liés à son intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les principaux risques chimiques sont identifiés, dont les risques CMR (cancérogènes, mutagènes, nuisibles à la reproduction) ▪ Les risques sont explicités
<p>4. Mettre en œuvre les moyens de prévention appropriés pour la protection des personnes et des biens en fonction des risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les moyens choisis permettent une prévention et une protection pour soi-même, ses collègues et des tiers ▪ Les moyens de prévention et de protection collectifs et individuels sont utilisés conformément aux exigences ▪ Les gestes et postures de travail et les règles d'ergonomie sont appliqués ▪ Les conséquences d'une non utilisation ou d'une mauvaise utilisation sont expliquées
<p>5. Prendre en compte toutes les informations nécessaires pour réaliser des interventions en sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les informations nécessaires sont prises en compte ▪ Les conséquences d'une non prise en compte sont explicitées notamment pour les interventions de sécurité gaz
<p>6. Transmettre à l'ensemble des interlocuteurs internes concernés toutes les informations nécessaires liées à la sécurité notamment pour les interventions de sécurité gaz</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les informations nécessaires sont transmises sans oubli ▪ Les conséquences d'un oubli sont expliquées

⁴ Cette compétence est mise en œuvre pour les travaux programmés et pour les interventions de sécurité gaz

7. Appliquer les règles, procédures, modes opératoires et consignes dans son champ d'activité avec rigueur et méthode

- Les règles, procédures, modes opératoires et consignes dans son champ d'activité sont appliquées dans différentes situations avec régularité
- Les conséquences d'une non application ou d'une mauvaise application sont expliquées y compris pour les interventions de sécurité gaz

DOCUMENT DE TRAVAIL

Unité de compétence 7 – Transmettre les informations techniques liées à son intervention⁵

Eléments de la compétence	Critères d'évaluation
1. Transmettre toutes les informations nécessaires, en fonction des interventions, aux interlocuteurs appropriés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les informations à transmettre dans différentes situations sont explicitées ▪ Les informations requises sont transmises à l'interlocuteur approprié
2. Enregistrer les travaux effectués et les mesures techniques réalisées de manière exhaustive et fiable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les travaux réalisés sont décrits de manière claire et sans erreur ▪ Les informations transcrites sont fiables (mesures, cotes, croquis, caractéristiques techniques d'ouvrages ...) ▪ Les règles de traçabilité sont appliquées
3. Saisir les informations liées à son intervention dans les applications informatiques dédiées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La saisie est sans erreur ▪ L'outil est correctement utilisé
4. Enregistrer les informations pertinentes liées aux interventions de sécurité gaz afin de permettre une analyse de la situation et une capitalisation des expériences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les informations enregistrées sont exactes, claires et exploitables ▪ Toutes les informations relatives aux interventions réalisées sont enregistrées
5. Rédiger un compte-rendu d'intervention explicite et précis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les termes utilisés sont exacts ▪ Les informations requises sont consignées ▪ Le compte-rendu est compréhensible et exploitable

⁵ Cette compétence est mise en œuvre pour les travaux programmés et pour les interventions de sécurité gaz

Unité de compétence 8 – Communiquer auprès de différents interlocuteurs et travailler en équipe⁶

Eléments de la compétence	Critères d'évaluation
<p>1. Apporter l'information et les conseils appropriés au client lors d'une intervention et lors d'une remise en service en respectant le code de bonne conduite</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le client est averti avant l'interruption de la fourniture de gaz et à la fin des travaux ▪ La durée prévisionnelle de l'interruption est indiquée au client ▪ Les dispositions à prendre sont expliquées au client pour l'interruption et pour la remise en service ▪ Les informations apportées sont claires et exactes ▪ Les procédures en vigueur sont respectées ▪ Les règles liées au code de bonne conduite sont appliquées avec régularité
<p>2. Communiquer avec les différents interlocuteurs et les tiers de manière appropriée et dans le cadre fixé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les informations nécessaires sont transmises ▪ Les informations apportées sont claires et exactes ▪ Les règles et consignes sont appliquées ▪ Les échanges sont adaptés aux situations
<p>3. Coordonner ses activités avec les autres intervenants dans le cadre d'un travail en équipe en appliquant les consignes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'activité des autres membres de l'équipe et les objectifs collectifs sont pris en compte au quotidien ▪ Les réactions sont adaptées en cas de dysfonctionnement ou de difficultés ▪ Les consignes sont appliquées ▪ Les informations sur sa propre disponibilité et sur sa localisation sont systématiquement transmises
<p>4. Situer son activité dans le fonctionnement de l'équipe, du service et de l'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le fonctionnement de l'équipe, du service et des services en amont et en aval sont expliqués ▪ Des exemples sont apportés sur ce qui permet un bon fonctionnement de l'équipe, du service et de la chaîne de sécurité gaz ▪ Ces éléments sont pris en compte dans l'activité quotidienne
<p>5. Prendre en compte dans son activité quotidienne les objectifs fixés au niveau individuel et collectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les objectifs fixés sont expliqués ▪ Les actions d'amélioration menées en fonction d'objectifs fixés sont expliquées

⁶ Cette compétence est mise en œuvre pour les travaux programmés et pour les interventions de sécurité gaz